

Procès-verbal de Conseil municipal du 13 décembre 2022

Le conseil municipal de la commune de BOHAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE de BOHAL, sous la présidence d'Alain DE CHABANNES, Maire.

PRESENTS : DE CHABANNES Alain, BURBAN Murielle, LE LUEL Rémy, LE BRETON Bernard, RENAUD Mickaël, COLLIAS Marie-Thérèse, GRU Alain, FUZEAU Nadine, BRAUD Jérémy, NEVE PIQUET Géraldine.

Absents excusés : BUSSON David, ISSERT Cécile, JOSSE Sandra, MELLIER Arnaud

Date de convocation : 7 décembre 2022

Mme COLLIAS Marie-Thérèse est nommée secrétaire de séance

Lecture de l'ordre du jour de la séance.

Adoption à l'unanimité des membres présents du procès-verbal du conseil municipal du 18 octobre 2022

642022	Décision modificative au budget communal n°5
--------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote des crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2022 :

COMPTES DEPENSES							
Sens	Section	Chap.	Art.	Op.	Anal.	Objet	Montant
D	F	011	615231		HCS	Voiries	5 000.00€
TOTAL							5 000.00€
COMPTES RECETTES							
Sens	Section	Chap.	Art.	Op.	Anal.	Objet	Montant
R	F	73	7381		HCS	Taxe additionnelle aux droits de mutation	5000.00€
TOTAL							5 000.00€

652022	Décision modificative au budget LOTISSEMENT N°1
--------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote des crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2022 :

COMPTES DEPENSES							
Sens	Section	Chap.	Art.	Op.	Anal.	Objet	Montant
D	I	040	3555	OPFI	HCS	Terrains aménagés Stock final	308 156.28
TOTAL							308 156.28
COMPTES RECETTES							
Sens	Section	Chap.	Art.	Op.	Anal.	Objet	Montant
R	I	16	1641	OPFI	HCS	Emprunt	308 156.28
TOTAL							308 156.28

Répartition de la taxe d'aménagement

L'article 15 de la loi de finances rectificative n° 2 supprime l'obligation de délibérer pour un reversement au titre de 2022, la collectivité devra néanmoins délibérer pour 2023.

Point sur les commissions

Commission travaux

- Fuites salle Multifonctions : la fuite du bar n'a pas encore été localisée (difficulté des toits plats)

- Le chauffage de la salle multifonctions connaît de nouveau des dysfonctionnements, l'entreprise Missenard doit faire parvenir un devis de réparation pour recherche des fuites.

Travaux du lotissement

- ▶ Pose des bordures effectuée mais ne respecte pas le cahier des charges, ils devront scier chaque bordure pour mettre un joint ? SAUF DANS LES COURBES
- ▶ Subvention lotissement attribution du département 20 477.25€

672022	Demande de financement complémentaire atelier communal
--------	---

L'architecte a transmis une estimation pour l'atelier municipal, celle-ci dépasse de 124 017.06€ la demande de financement prévisionnelle.

Après délibération le conseil municipal demande à Monsieur le Maire de solliciter une subvention complémentaire auprès de la préfecture (DETR, DSIL, FOND VERT...) et du département pour le PST.

La commission travaux se réunira courant janvier avec l'architecte afin d'étudier le détail estimatif avec l'architecte.

Annule et remplace la délibération N°442022

682022	Mise en vente de la maison de la ville Glin
--------	--

Considérant la délibération 052022 portant incorporation de biens sans maître dans le domaine communal.

Considérant l'estimation de l'agence immobilière Plaza Immobilier.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de mettre en vente l'immeuble dont la référence cadastrale Section ZA no 37 size 15 lieu-dit « La Ville Glin », faisant partie du domaine privé communal.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité :

- valide la mise en vente de cet immeuble
- décide de fixer le prix de vente de cet immeuble à 47 000€ TTC
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.
- précise que les frais de notaire resteront à la charge des acquéreurs.

Point sur Révision de la carte communale

Mme SINTES a présenté le diagnostic communal aux élus le 6 décembre 2022. Depuis elle nous a annoncé que la disponibilité maximum de 3,5 hectares serait répartie entre la surface artisanale et les habitations.

Prochains rendez-vous pour les élus :

- COPIL sur la délimitation des zones constructibles : Mardi 10 janvier 18H30 (3h au minimum)

Commission communication

Présentation de la première page du bulletin ; sortie du bulletin prévu vers mi-janvier.

La commission se réunira le mardi 3 janvier à 19h00 concernant l'organisation des vœux du maire, prévus le vendredi 13 janvier 2023 à 19h00.

Repas CCAS

Le Dimanche 20 Novembre s'est tenu le repas des aînés à l'Auberge SAINT HERNIN à Pluherlin, Le retour était positif, les aînés ont apprécié ce temps de convivialité, des colis seront distribués aux personnes n'ayant pu se déplacer.

Apicité

Nadine a assisté et représenté la commune à la remise des 2 abeilles APICITE à PARIS. De nouvelles actions seront mises en place sur 2023. L'objectif est de viser les 3 abeilles.

Des ruches seront à acheter sur 2023 afin de se conformer aux obligations sanitaires.

Questions diverses

- Pot fin année avec le personnel et les élus le 16 décembre à 19h00
- Remise des invitations pour le pot de départ en retraite de Pascal
- Prochain conseil le mardi 24 janvier 2023 à 19h30

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.

